

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 NOVEMBRE 2016

L'an deux mille seize, le 4 Novembre à 18h, s'est réuni le Conseil Municipal sous la présidence de Jérôme Bonafous, Maire des Arques.

Étaient présents : Fabrice De Nardi, Elisabeth Bousquet, Sylvia Goulding, Sylvia Jouhanneau, Rémy Soullignac, Frédérique Boret, Daniel Hobmaier, Roger Bourhoven, Dominique Colombo, Fabrice Redoules

Convocation du 31/10/2016

Secrétaire de séance : Frédérique Boret

I – Lecture et approbation du compte-rendu du conseil municipal du 29 septembre 2016 à l'unanimité par 11 voix, et validation.

II – Motion pour le zonage agricole

Jérôme Bonafous explique le classement actuel des zones agricoles, réparties entre Montagnes, Vallée et Piémont, notre commune relevant de cette dernière catégorie, spécifiquement en « Piémont laitier/zone sèche ». Ce classement permet aux agriculteurs de bénéficier d'un soutien financier visant à compenser les handicaps naturels.

Sur la nouvelle carte publiée par le Ministère de l'Agriculture, qui sera notifiée à la Commission Européenne début 2017, le classement qui nous concerne disparaît et avec lui l'aide financière nécessaire au maintien d'une activité agricole. Cette menace pèse également sur le projet de la commune de favoriser l'installation de jeunes agriculteurs, investis dans de nouveaux modes d'exploitation. .

À ce sujet, le maire informe l'assemblée qu'une commission composée d'agriculteurs en place et d'acteurs liés aux espaces agricoles, va être nommée.

La présente motion vise donc à défendre le classement en zone Piémont. Le maire donne lecture du courrier de mobilisation de la FDSEA du Lot, puis de la motion soumise à votation.

Il est procédé au vote.

POUR: 11 voix ABSTENTION: / CONTRE: /

III – Moratoire sur les compteurs Linky

Jérôme Bonafous informe les conseillers de ses échanges avec la Communauté de Communes et la société Enedis, puis il demande à chacun de s'exprimer sur le sujet. Dominique Colombo fait la synthèse des éléments qu'il a recueillis et exprime son inquiétude sur une nocivité potentielle du recueil des données dans la maison, un risque de répercussion financière sur les abonnés, les pertes d'emplois, les délocalisations, enfin les risques d'incendie, deux compteurs venant de brûler dans le Tarn. Frédérique Boret rappelle que le principe de précaution relève des pouvoirs de police du maire, que, concernant les pays qui ont obtenu un retrait, un choix ou une possibilité de refuser lesdits compteurs, cela s'est opéré au niveau des gouvernements, qu'elle souhaite voir saisi notre gouvernement et insiste pour que les intérêts du consommateur soient défendus. Daniel Hobmaier avant de dire pourquoi il est contre (risque d'abonnement plus élevé pour sa part) expose le mode de fonctionnement de la transmission par ondes, minimisant ses effets au regard des ondes émises par les portables, Wifi et alimentations à découpage, largement répandues comme les LEDs par exemple. Les autres conseillers expriment tour à tour leurs inquiétudes tant sanitaires qu'économiques, d'où il ressort une volonté commune que le choix soit donné à chaque abonné, de s'équiper ou non. Au terme des discussions, il est décidé de s'enquérir auprès de la population de la nécessité d'une réunion d'information à la mairie. Puis il est proposé à l'assemblée de se prononcer sur le report des installations de compteurs Linky dans

les équipements publics communaux, selon une formulation dont Jérôme Bonafous donne lecture

POUR: 10 ABSTENTION :1 CONTRE : /

IV – Questions diverses

Information sur le retard dans le démarrage des travaux de l'ENS et sur la demande faite par Jérôme Bonafous d'aménager un cheminement dans l'attente de leur réalisation.

Un relevé du cimetière de St André sera exécuté par Roger Bourhoven afin de recenser les espaces disponibles. Il est décidé de proposer un cahier des charges pour ce cimetière, vu le classement de la chapelle.

Le sujet des cimetières est inscrit à l'ordre du jour de la prochaine assemblée.